

EXPOSE "LES MOTS (M.O.T.S.) DE LA LAICITE"

Cet exposé fait partie d'un ensemble car il est complété par « les maux M .A.U.X. de la laïcité » que vous pourrez lire ensuite.

Aujourd'hui nous nous concentrerons sur « les mots M.O.T.S. de la laïcité ».

*Dialoguer? Ce n'est pas essayer de convaincre l'autre!
C'est essayer de le comprendre...*

Pour cela il faut d'abord se mettre d'accord sur le vocabulaire, et ce n'est pas toujours aussi évident qu'on le croit.

Vous allez comprendre tout de suite.

"Un curé ne peut pas être laïc, ni laïque ; mais il peut être laïque".
Je répète : "Un curé ne peut pas être laïc, ni laïque ; mais il peut être laïque".

Je m'explique : "Un curé ne peut pas être laïc L.A.Ï.C, car un laïc L.A.Ï.C c'est un adepte d'une croyance qui ne fait pas partie de son clergé. Le curé appartenant au clergé n'est pas un laïc L.A.Ï.C.

Ensuite : "Un curé ne peut pas être laïque L.A.Ï.Q.U.E si je considère que laïque L.A.Ï.Q.U.E signifie indépendant des religions.

Comme "l'Etat laïque " (Victor Hugo, en 1850, à l'Assemblée Nationale, "...Je veux l'Eglise chez elle et l'Etat chez lui... Je veux l'Etat laïque, totalement laïque, exclusivement laïque... ")

Car laïque L.A.Ï.Q.U.E n'est pas le féminin de laïc L.A.Ï.C. Ce sont deux mots différents.

Mais un curé peut être laïque L.A.Ï.Q.U.E. si je considère que laïque L.A.Ï.Q.U.E. signifie partisan de la laïcité. Pour éviter cette confusion, il faudrait dire "laïciste".

Continuons à préciser le sens des mots :

Antireligieux et anticlérical par exemple.

La laïcité est anticléricale, ce qui ne veut pas dire antireligieux.

Anticlérical : opposé à l'ingérence ou l'influence du clergé dans les affaires publiques.

Histoire et histoires

la Bible est un livre d'histoires, mais pas d'Histoire.

la Bible est un livre d'histoires (*h minuscule et s à la fin*) mais pas d'Histoire (*H majuscule*). L'existence de jésus n'est pas prouvée historiquement.

Rappelons au passage que "Christ " n'est pas le nom de famille d'un prénommé jésus. Parler de "jésus christ" c'est dire "jésus, fils de Dieu".

Écoutons Victor HUGO:

"La Bible est pour l'art splendeur, pour la science ténèbres. Admirer la Bible soit. L'adorer? C'est autre chose. On ne peut adorer que la certitude.

L'infini est une certitude. Nous l'adorons.

Qu'est ce que la Bible? C'est l'incertain! Toute la Bible est à mettre en question, dans son texte, dans ses dates, dans ses auteurs..."

Sacré et Saint :

Sacré n'est pas réservé aux religions.

Sacré signifie qui mérite que l'on sacrifie sa vie ; par exemple "l'amour sacré de la patrie".

Les Saints sont une invention catholique.

(J'ai fait supprimer de l'agenda de la Ville de Besançon la mention Saint... qui figurait chaque jour).

Savoir et Croire.

Croire n'est pas savoir. Croire c'est... ne pas savoir.

Je crois qu'il fera beau demain, je n'en sais rien.

Je crois quand je ne sais pas. La croyance c'est l'ignorance.

Je dis souvent

"Bienheureux ceux qui savent qu'ils croient,
dangereux ceux qui croient qu'ils savent". (*Ce n'est pas de moi.*)

On dit souvent "le droit de croire et ne pas croire".

C'est une formule attrayante, mais les athées sont des croyants comme les autres, si j'ose dire.

Je veux dire par là que les athées croient qu'il n'y a pas de créateur de l'univers mais ils n'ont pas de certitude. Ils ne savent pas.

Seuls les agnostiques ne croient pas. Ils déclarent qu'ils ne savent pas.

Sectes et religions :

Ce sont toutes des croyances. Le mot secte n'a aucune signification juridique en France. On regroupe sous le nom de dérives sectaires un certain nombre d'atteintes à la loi.

Le catholicisme est une secte qui a réussi.

Eglise et églises : Avec une majuscule ce mot désigne les institutions, avec une minuscule, il s'agit des bâtiments.

Communautarisme et repli communautaire :

La République Française ne connaît qu'une Communauté, la Communauté Nationale composée de citoyens sans distinction.

Pour autant il existe des communautés. Certaines, souvent minoritaires, ont tendance à se replier sur elles-mêmes et leurs membres tendent à afficher leur appartenance.

Tout cela n'est pas du communautarisme.

Le communautarisme consiste à demander des avantages particuliers pour sa communauté, au détriment de l'égalité républicaine.

Le plus bel exemple que nous connaissons c'est la prise en charge par les communes des seules églises catholiques construites avant 1905 !

Tolérance et laïcité :

L'empire romain tolère toutes les croyances au côté du culte de l'empereur.

Lorsqu'ils apparaissent, les chrétiens ne sont persécutés que parce qu'ils refusent le culte de l'empereur. Lorsque l'empereur se convertit au christianisme ce sont les chrétiens qui persécutent les autres croyances.

Vous connaissez l'Edit de Nantes et sa révocation.

"Laïcité" dans les entreprises privées:

C'est la République qui est laïque, pas la société. Les lois relatives à la laïcité ne s'appliquent pas dans les entreprises privées. Il est par contre possible d'y parler de gestion du fait religieux et de neutralité religieuse.

Sphère publique/sphère privée :

Pour ma part je parlerais plutôt d'espaces.

J'en distingue plusieurs : 5

- 1) Les espaces de la République : Mairie, Préfecture, Tribunaux, Ecoles publiques, Services publics.**
- 2) Les espaces publics ou civils, propriété de la République mais qui ne la représentent pas : les rues, stades, piscines...**
- 3) Les espaces privés ouverts au public: les commerces, les associations, les écoles privées, les édifices de culte privés,...**
- 4) Les entreprises privées et leur personnel**
- 5) Les espaces privés personnels : habitations**

**Il faut aussi distinguer: les représentants de la République, élus et fonctionnaires d'une part (avec des nuances) tenus à la neutralité dans l'exercice de leurs fonctions
et les usagers d'autre part, qui eux ne sont pas tenus à la neutralité.**

Voile et voile

on parle souvent de "femmes voilées". La aussi il faut préciser si on parle d'un simple foulard (*à quoi reconnaît on qu'un foulard est islamique?*) ou d'une burqua (interdite par la loi de sécurité de 2010)

Laïcité et laïcité :

Il faut distinguer le principe de Laïcité, la Laïcité parfaite, l'Idéal laïque d'une part et d'autre part ce qu'on appelle la laïcité dans notre République française, définie par les lois et leur application.

L'écart entre les deux est très important.

Il faut donc préciser quand nous parlons de l'un ou de l'autre et si nous aspirons à l'un ou à l'autre.

Arrêtons-nous sur le premier:

Le principe de Laïcité

D'abord qu'est-ce-qu'un principe ? Ce mot à plusieurs sens.

Nous retiendrons la définition suivante :

"Un principe est une proposition fondamentale, une loi, une règle.

Un principe ne souffre pas d'exception".

Vous vous souvenez vaguement du principe d'Archimède :

"Un corps trempé dans l'eau en ressort mouillé",

disions nous entre potaches. Restons sérieux.

Newton et sa pomme vous sont peut-être plus familiers.

L'attraction terrestre s'exerce toujours. La pomme tombe toujours verticalement et à la même vitesse.

Il n'y a pas d'exception, ni en Alsace Moselle, ni en Outre Mer, ni ailleurs.

La pomme ne se demande pas si elle risque de tomber sur la tête d'un catholique, d'un musulman ou d'un athée. Elle tombe.

Qu'est-ce-que le principe de Laïcité ?

Je parle bien ici de principe de Laïcité, de la Laïcité parfaite, de l'Idéal laïque que nous voulons défendre.

Pour moi, il repose sur 3 piliers :

1) Le premier c'est la liberté absolue de conscience

Chacun a le droit de penser et de croire ce qu'il veut, de changer d'avis...

2) Deuxièmement la liberté d'expression

Chacun a le droit de dire, d'écrire, d'afficher ce qu'il croit et ce qu'il pense en public. (Rien ne l'empêche même de dire le contraire de ce qu'il pense)

Et réciproquement chacun a le droit de critiquer les croyances des autres, de s'en moquer. (Attention tout de même : on peut dire d'une croyance que c'est une idiotie, on ne peut pas dire que ses adeptes sont des idiots).

3) Le 3ème pilier c'est la séparation absolue des Eglises et de l'Etat

L'Etat ne reconnaît aucun culte. Il n'en finance aucun directement ou indirectement.

Ses représentants élus ou fonctionnaires sont tenus à une stricte neutralité dans l'exercice de leur fonction. L'Etat ne connaît que des citoyens sans distinction et les traite donc à égalité.

Jacques MOUTTERLOS (2017 et 2026)

Vous pouvez poursuivre votre lecture avec l'exposé « LES MAUX (M.A.U.X.) DE LA LAICITE »

Pour ceux et celles qui sont intéressés par le vocabulaire de la laïcité, et pour aller plus loin :

- le "dictionnaire amoureux de la laïcité" henri PENA-RUIZ, PLON
- le "dictionnaire de la laïcité», martine CERF et marc HORWITZ, Armand Colin.

Pour ceux qui prétendent que le christianisme a inventé la laïcité : « rendons à César ce qui appartient à César etc. » rappelons que L'auteur tente de mesurer l'effet dévastateur de l'exclusivité prônée par les monothéismes, rappelant la parole de l'Exode (31, 14) : « Yahvé a pour nom Jaloux ».

À cette fermeture de principe, M. Bettini oppose la souplesse des Romains, qui adoptaient périodiquement de nouveaux dieux dans une logique d'accumulation culturelle. Pour ne prendre que deux exemples, Esculape, venu de Grèce, est ainsi arrivé à Rome au 3^e siècle av. J.-C., avant que ne le rejoigne Cybèle, déesse anatolienne. C'est un temps où les dieux se complètent plutôt qu'ils ne s'affrontent.

L'acclimatation de ces figures divines, par le biais de l'*interpretatio*, relève d'une démarche théologique ouverte à l'inconnu, qui rend impossibles les guerres de religion. Le paganisme paraît donc, au premier abord, plus souriant que les monothéismes qui vont lui succéder.